



Conseil pour la demande d'un salaire

Par **valerie tapon**, le **19/06/2010** à **19:14**

Bonjour,

Suite aux conseils reçus sur ce site, j'ai envoyé un courrier recoMmandé avec avis de reception à l'employeur qui m'a embauché au mois d'avril pour une durée d'une semaine. J'ai exigé mon salaire à reception de ce dernier en précisant mon intention de le poursuivre s'il ne me reglais pas la somme due. Il m'a répondu par courrier que suite à notre entretien téléphonique (dont je ne me souviens pas), mon chèque m'attendait au siège de la société, et en joignant un reçu pour solde de tout comptes, il me propose de lui signer afin qu'il me le fasse parvenir par courrier si je ne peut me déplacer. Je travaille aux heures d'ouverture des bureaux et je n'ai pas envie de l'affronter car il est manipulateur. Il n'a pas le droit de me demander ce papier signé avant de me payer il me semble. Que puis-je faire?
Merci de l'attention que vous portez à mon cas.

Par **Visiteur**, le **21/06/2010** à **07:47**

bonjour,

le problème est que le salaire est quérable.. donc il n'a aucune obligation de vous l'envoyer !

vous risquez de tourner en rond !!!! le mieux serait de l'affronter une dernière fois et d'aller récupérer votre salaire.